

26/07/2024

Date de la convocation :
20 juillet 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_36	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet à 15h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette TROIN François

Absents excusés : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. CAMOIN Yves
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à M. BARALE Alain

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

Objet : location des parcelles agricoles (Prés et Pâturages) E 362 et E 400

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 24/05/2022, 11/11/2019, 11/11/2018 et 11/11/2017 dans lesquelles il décidait de louer diverses parcelles agricoles, au prix de 120,00 € l'hectare.

Il informe également l'assemblée que la commune est propriétaire des parcelles E 362 et E 400, cultivées et exploitées par Monsieur Thibaut ROUVIER.

Il propose, au Conseil Municipal, d'entériner cette « exploitation » par une convention précaire de pâture et d'exploitation

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** une convention précaire de pâture et d'exploitation des parcelles E 362 et E400 entre la commune et Monsieur Thibaut ROUVIER
- **AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 02 AOUT 2024
et publication le: 02 AOUT 2024

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE